## DÉPARTEMENT DU NORD

# ARRONDISSEMENT **DE D<u>UNKER</u>QUE**

## COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

#### 2024D040

#### **OBJET:**

12a. VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE.

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-huit MARS à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents: M. DUYCK Joël, Maire-Président — Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra — Mme BEURAERT Martine — M. MORVAN Hervé — Mme BOULENGER Delphine — M. SERE Soarey Idriss — Mme BILLIAU Marie-Françoise — M. LAPIERRE Julien — Mme QUIQUE Corinne — M. VERMEESCH Olivier — Mme BLANQUART Marine — Mme MARMINION-OBERT Nadine — M. DELFLY Jean-Louis — Mme CAPPELLE Christiane — M. ROBBE Jean-Pierre — Mme LORPHELIN Martine — M. LORIDAN Bernard — Mme PETITPRET Sabine — M. TIMLELT Frédéric — M. BEZILLE Marc — Mme FLAMENT Laëtitia — Mme PENIN-CŒUR Thérèse — M. CITERNE Joël — Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

- M. DECREUS Christophe, procuration à Mme BOULENGER Delphine
- M. MOUILLE Julien, procuration à M. DELFLY Jean-Louis
- M. DELVOYE Philippe, procuration à M. CITERNE Joël
- M. TREDEZ Alain, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit de l'Association Protection Civile, pour l'aide apportée à la population lors des inondations de novembre 2023 et janvier 2024.

La dépense sera imputée au compte 65748 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER – PLÉ

#### Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.